

MÉMO

Les priorités des entreprises à profit social

2019
2024

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET COMMUNAUTAIRES

L'UNIPSO (Union d'entreprises à profit social) est la confédération intersectorielle et pluraliste représentative des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'UNIPSO travaille et agit en concertation avec les autres structures représentatives du secteur à profit social : UNISOC au niveau fédéral, BRUXEO en Région de Bruxelles-Capitale et VERSO en Flandre.

Nous vous invitons à prendre connaissance de leurs priorités, reprises dans leur Mémoire respectif, et à découvrir notre Mémoire "Europe" décrivant nos priorités communes au niveau européen.



Rue Colonel Bourg 122
1140 Bruxelles
+32 (0)2/739.10.72
info@unisoc.be
www.unisoc.be



Rue Colonel Bourg 122/4
1140 Bruxelles
+32 (0)2/739.10.71
info@verso-net.be
www.verso-net.be



Rue du Congrès 37-41/3
1000 Bruxelles
+32 (0)2/210.53.08
info@bruxeo.be
www.bruxeo.be



Square Arthur Masson 1/7
5000 Namur
+32 (0)81/24.90.20
unipso@unipso.be
www.unipso.be

SOMMAIRE

- INTRODUCTION 5

- PARTENAIRE POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE, ÉGALITAIRE ET ÉMANCIPATRICE 7**
 - Nos valeurs 9
 - Notre force sociale et économique 10
 - Les défis essentiels à relever ensemble..... 11
 - Notre priorité 13

- NOS REVENDICATIONS POUR GARANTIR ET RENFORCER DES SERVICES DE QUALITÉ ACCESSIBLES 15**
 - Nos revendications..... 17
 - Financer les entreprises à profit social 18
 - Favoriser une cohérence et une transversalité des politiques 20
 - Soutenir des emplois de qualité 21
 - Renforcer la formation des professionnels..... 23
 - Simplifier davantage la vie des opérateurs..... 24
 - Encourager une gestion durable des infrastructures 25
 - Evaluer la mise en oeuvre des politiques publiques 26
 - Valoriser l’entrepreneuriat social et l’innovation sociale 27
 - Renforcer le dialogue avec le secteur à profit social..... 28

- LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL EN QUELQUES CHIFFRES 31

- LES FÉDÉRATIONS MEMBRES DE L’UNIPSO 43

INTRODUCTION

Le secteur à profit social, basé sur les principes de solidarité et d'égalité d'accès, contribue à l'amélioration des conditions collectives et individuelles du développement humain dès l'enfance et tout au long de la vie. Il participe à un environnement positif qui offre les conditions à un développement social et économique harmonieux pour toutes et tous (lien social, réduction des inégalités, émancipation et bien-être).

Le secteur à profit social est tant un vecteur de cohésion sociale qu'un acteur économique. Son offre de services de qualité, accessibles, et les emplois qui en découlent participent à l'équilibre socio-économique de notre société, d'autant plus qu'ils sont durables et non délocalisables. Un regard historique nous démontre que l'association d'une dynamique économique forte et d'une protection sociale intense est un puissant levier de progrès économique et social.

Les évolutions sociétales font émerger de nouveaux besoins, de nouvelles aspirations, auxquels le secteur à profit social répond systématiquement de façon structurée, avec professionnalisme et créativité, par l'adaptation de l'offre et/ou par l'innovation. Par son analyse des besoins et de leur évolution, c'est avec ses publics qu'il construit les projets. Il participe ainsi à l'amélioration des conditions de prise en charge et d'accompagnement des citoyen.ne.s.

Au cours de la précédente législature, le secteur à profit social a pourtant été particulièrement secoué. Les affaires médiatiques concernant des ASBL ont semé le doute quant à l'intégrité, l'honnêteté et la bonne gouvernance des entreprises à profit social, entraînant pour certaines des conséquences importantes. On peut citer notamment la réduction des dons privés, la perte de confiance et de crédibilité dans les actions, pourtant essentielles, menées auprès de personnes fragilisées. Le discours sur le manque de transparence et les présumées subventions accordées de manière injustifiée dans le cadre des APE (aides à la promotion de l'emploi) alimentent davantage cette image négative.

Les frontières entre secteurs marchand et non marchand se sont estompées (statut des travailleurs, réforme du code des sociétés, etc.). Le projet de société semble se centrer davantage sur les valeurs individuelles, sur l'avoir plutôt que l'être, sur la consommation plus que sur la qualité de vie.

Nous constatons qu'au sein du secteur des entreprises à profit social une tension est de plus en plus prégnante entre le respect du cadre défini par l'autorité publique et la mise en forme de réponses concrètes aux attentes de la société. Cette dualité est propice à une perte de capacité d'innovation et de création de projets au profit d'une réponse "étroite" aux commandes du pouvoir public.

Par ce Mémorandum, l'UNIPSO, au travers des entreprises qu'elle représente, unit force, valeurs et actions pour le maintien d'un modèle social positif et protecteur, pour des citoyen.ne.s évoluant dans une société solidaire, égalitaire, inclusive et émancipatrice.

Nous demandons aux futurs Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être garants de la spécificité du secteur à profit social en préservant son cadre d'action et son fonctionnement et en tenant compte de son identité et des services qu'il déploie au quotidien au bénéfice des citoyen.ne.s.

Le secteur à profit social porte une vision de la société qui remet au premier plan un système de valeurs où l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier, tout en étant équitable. Il œuvre pour une société inclusive, solidaire, égalitaire et émancipatrice qui prenne en compte les différences et les singularités.

Les valeurs portées par le secteur à profit social sont la base et la garantie d'une qualité de vie. Le secteur, au service des hommes et des femmes, est une force sociale et moteur d'une économie sociale et durable. Il est au plus près des besoins réels de la population. Il y répond et innove pour anticiper les évolutions et relever les défis de demain.

Investir dans le secteur à profit social doit être la priorité des Gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOS VALEURS

LES DROITS DES FEMMES ET DES HOMMES AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Les entreprises à profit social contribuent activement au développement des droits humains : le droit à la culture, à la santé, à l'éducation, etc. Elles constituent des vecteurs essentiels de citoyenneté active. Elles sont des lieux d'exercice de la démocratie directe, participative, responsable et citoyenne. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole de citoyen.ne.s à un projet collectif. Elles visent l'autonomie, l'émancipation individuelle et travaillent à renforcer le pouvoir de penser et d'agir des individus et des collectifs au sein de la société afin d'obtenir plus d'égalité de droits et de traitements pour tout.e.s.

LE PROFIT SOCIAL

Le caractère non lucratif de l'action des entreprises à profit social est central. Leur objet social, la conduite de leur projet et la réalisation de leur mission occupent une place centrale et priment sur l'intérêt financier individuel. Signe de cette gestion désintéressée, leurs bénéfices sont réinvestis dans des activités au profit de la collectivité, renforçant d'autant la plus-value et la finalité sociales. L'efficacité des entreprises à profit social ne se mesure pas uniquement en termes de résultats financiers mais également sur base de la qualité des services qu'elles rendent et des nombreux emplois qu'elles génèrent. Elles s'évertuent à rester économiquement et socialement durables, sans chercher une rentabilité maximale.

LA SOLIDARITÉ

Le secteur à profit social s'inscrit dans un principe économique de solidarité. Les entreprises du secteur en sont l'expression organisée. Les prélèvements fiscaux ou sociaux permettent de rendre des services d'utilité sociale accessibles à tous. Les principes relevant de la solidarité se retrouvent également dans la capacité des entreprises du secteur à subordonner l'intérêt individuel à l'intérêt général. L'action collective et coopérative des entreprises réalisée au bénéfice des citoyens s'oppose à une vision concurrentielle qui ne servirait que des intérêts individuels. La solidarité interpersonnelle développée dans les services rendus par les entreprises à profit social renforce également la cohésion et le lien social.

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET LA NON-DISCRIMINATION

Les entreprises à profit social oeuvrent en faveur de l'abolition des inégalités. Elles cherchent à corriger les déséquilibres. Elles garantissent à tou.te.s, indépendamment de leur situation financière, l'accès à des services répondant aux besoins fondamentaux (non-exclusion par le prix, tarification juste, respect de la diversité, justice sociale, etc.). Elles défendent une mixité sociale dans leurs services où elles luttent contre la segmentation culturelle et intergénérationnelle. Elles contribuent à développer les capacités "professionnelles", notamment des personnes éloignées ou exclues du marché du travail.

Le secteur défend des valeurs citoyennes. Il les décline en actions sur le terrain. Ces valeurs sont la base et la garantie d'une qualité de vie pour tou.te.s. Elles questionnent les grilles de lecture actuelles et proposent des alternatives qui ne peuvent, par principe et par nature, être régulées uniquement par la notion de marché. Elles sont l'essence même de ce qui mène les citoyen.ne.s à s'associer pour rendre des services (au travers d'initiatives privées et/ou publiques) et doivent rester les fondements d'une Wallonie et d'une Fédération Wallonie-Bruxelles porteuses de sens pour leurs habitant.e.s.

NOTRE FORCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Le secteur à profit social est créateur d'activités relationnelles. Par son approche et ses méthodes de travail préventives, et non pas uniquement curatives, il vise l'émancipation et participe sur le long terme à une société et une économie centrées sur le bien-être des femmes et des hommes.

Les entreprises à profit social luttent contre la fragilisation et la précarisation. Elles combattent les fractures sociales mais désirent surtout rendre leurs "bénéficiaires" plus responsables et acteurs à part entière de leur développement personnel et collectif.

Au-delà des services qu'elles rendent et des biens qu'elles peuvent produire, elles apportent du bien commun à la collectivité (lien social, solidarité, réduction de l'exclusion, bien-être, qualité de vie, etc.).

C'est au travers de ses actions que le secteur à profit social participe à la consolidation des droits fondamentaux et contribue à l'équilibre démocratique.

Les entreprises à profit social jouent un rôle d'aiguillon des décideurs publics en contribuant à rendre visibles des besoins sociaux, sanitaires et culturels. Elles développent des initiatives qui concourent à retisser de façon systématique le lien social. Elles sont le réceptacle d'expérimentations innovantes nécessaires dans la recherche de nouvelles solutions, services et métiers, formes d'accompagnement, formules d'habitat, formes de participation sociale, modes de mobilité, dynamiques de relations intergénérationnelles, etc.

Elles sont des forces de proposition pour mettre en oeuvre des politiques publiques avec la volonté de rencontrer l'intérêt général.

Elles contribuent au développement économique et à la consolidation d'un écosystème qui apporte sécurité et protection. Leurs apports à l'économie sont réels et démontrés par un ensemble d'indicateurs économiques (voir "*Le secteur à profit en quelques chiffres*" page 33). L'échange de biens et services ainsi que le versement de salaires constituent un amortisseur qui ne fluctue pas en fonction de la conjoncture économique. Les emplois qu'elles créent sont de qualité, durables et non-délocalisables. Elles soutiennent la formation, le bien-être et la disponibilité des travailleurs sur le marché du travail.

Elles génèrent de la valeur ajoutée pour la Wallonie (impôts, cotisations sociales et consommation). L'IWEPS a démontré qu'1 millions € investi dans le secteur à profit social représente un apport de 0,77 millions € à la valeur ajoutée wallonne, contre 0,57 millions € dans l'industrie pharmaceutique.

Autant de qualités qui, au-delà d'une simple fonction réparatrice, font du secteur à profit social une véritable force sociale et un acteur économique incontournable.

LES DÉFIS ESSENTIELS À RELEVER ENSEMBLE

La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent faire face à des défis majeurs. Les employeurs du secteur à profit social pointent ci-dessous les trois défis qui leur sont essentiels.

LE DÉFI DE L'INCLUSION

Maintenir et renforcer la protection sociale

Il faut garantir une sécurité sociale solidaire couvrant l'ensemble de la population. Son financement doit être assuré par tous les types de revenus (capital, patrimoine et travail). Il s'agit de maintenir et renforcer les mécanismes de solidarité et d'assurer que les moyens investis servent intégralement au maintien et à l'élargissement de la sécurité d'existence de chacun.e grâce à des prestations sociales de qualité.

Réduire de façon perceptible la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités sociales et de santé

Notre société a tendance à gérer l'exclusion au lieu de travailler sans relâche à l'éradiquer et à la prévenir. Il faut agir sur les racines des inégalités dans tous les domaines dans un objectif de "vivre ensemble" qui passe par l'égalité et l'accès effectif aux droits.

Réussir l'intégration des personnes au regard de la diversité

Au-delà de la sphère du travail, au-delà des approches individuelles, il s'agit de renforcer une vision collective et politique de la diversité dans la société toute entière, d'encourager les acteurs à être attentif à l'égalité entre hommes et femmes, à contribuer à l'intégration des personnes handicapées, des personnes étrangères ou d'origine étrangère, à accueillir les migrants et gérer la multiculturalité et à respecter l'orientation sexuelle et les options philosophiques.

Adopter une approche basée sur les parcours de vie

Les évolutions démographiques entraînent une augmentation des besoins sociétaux, tant pour les jeunes que pour les personnes âgées. Le défi sera d'assurer à tous les citoyen.ne.s (quel que soit leur âge) une vie décente, même pour les plus vulnérables économiquement, au travers d'un accompagnement et des services de qualité, en suffisance, tout au long de la vie, sans cloisonnement entre les âges.

Garantir des revenus décents et une activité rémunérée pour tou.te.s.

Garantir des ressources et des conditions de vie décentes à tou.te.s sont des éléments essentiels à l'insertion. Le travail socialement reconnu et rémunéré reste bien sûr central. Il faut cependant maintenir des allocations de remplacement inclusives pour celles et ceux qui n'ont pas accès à l'emploi ou sont sortis du marché de l'emploi (pensionnés, chômeurs, etc.).

LE DÉFI DE L'ÉMANCIPATION CITOYENNE ET DE L'AUTONOMIE

Œuvrer à la démocratie culturelle

La démocratie culturelle est un agent de prévention. Il s'agit d'encourager le décloisonnement communautaire et contribuer de fait à une meilleure intégration des individus, au renforcement d'une identité culturelle partagée et à la revitalisation des liens sociaux. Tout le monde doit se reconnaître dans la culture et y avoir accès.

Remobiliser la démocratie

La gestion actuelle des politiques et la prise en compte des besoins des citoyen.ne.s sont perçues par ces dernier.e.s comme trop éloignées de leurs réalités, ou ne sont plus comprises. Les citoyen.ne.s se sentent de moins en moins représenté.e.s. Le secteur à profit social peut porter le point de vue des bénéficiaires, il sera néanmoins nécessaire à l'avenir d'accorder une attention à la voix des mouvements citoyens, de mettre en oeuvre des valeurs et conceptions du monde dans une logique participative et de consolidation du travail collectif.

LE DÉFI DE L'ADAPTATION ET DE L'INNOVATION FACE AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Réussir le tournant numérique

Les nouvelles méthodes de modélisation, de capture, de traitement et de communication de l'information, impactent dès maintenant les métiers de la plupart des secteurs à profit social et les services rendus par les entreprises à profit social (optimisation de dossiers individuels partagés, robotisation, etc.). La digitalisation peut être une opportunité, mais il existe un véritable risque de dualisation de la société (fracture numérique), et plus particulièrement au niveau de l'accessibilité des services. Un autre risque concerne la collecte et la concentration de données sensibles et personnelles dans de grandes bases de données partagées. Au vu du développement des intelligences artificielles, le défi est d'encadrer leur traitement afin de protéger les personnes et leurs choix de vie, sans les catégoriser.

Accompagner les acteurs dans les enjeux écologiques

Les multiples enjeux écologiques liés à l'énergie et à l'environnement imposent des solutions alternatives en termes de mobilité, de consommation, de production, de gestion de l'énergie, des ressources et des déchets, etc. Ces questions environnementales nouvelles doivent permettre de réfléchir autrement les politiques en associant et en accompagnant les acteurs.

Par les débats qu'elles suscitent, les directions qu'elles indiquent, les partenariats novateurs qu'elles construisent, les entreprises à profit social s'inscrivent résolument dans des espaces de délibération politique au sens large. Leur enjeu est explicitement de contribuer à relever de grands défis sociétaux en revitalisant de l'intérieur le débat démocratique. Des réponses sociétales cohérentes, adéquates et structurelles à ces défis existent déjà mais d'autres restent à construire. Par leurs actions au quotidien et leur capacité d'innovation, les entreprises à profit social sont des partenaires incontournables pour relever les défis de demain.

NOTRE PRIORITÉ

Pour contribuer à la construction de cette société inclusive, notre priorité est de défendre un modèle social fort garant de l'accessibilité et de la qualité des services.

Le secteur à profit social œuvre chaque jour à rencontrer les besoins fondamentaux ainsi que les aspirations et volontés d'émancipation des citoyen.ne.s au travers d'une offre adéquate et évolutive de services de qualité accessibles à tou.te.s. Pour garantir le bien-être de toutes les populations tout au long de la vie et favoriser une vision inclusive de la personne au sein de la société, il faut maintenir et renforcer les mécanismes de solidarité et de protection sociale, favoriser la complémentarité des secteurs et des métiers ainsi que la cohérence des actions et des financements.

Des choix politiques responsables doivent être posés pour éviter une dualisation des services et l'amplification de la fracture sociale.

L'UNIPSO propose ci-après une série de revendications fondamentales pour assurer et développer l'offre de services et d'actions de qualité pour tou.te.s les citoyen.ne.s.

NOS
RENDICATIONS
POUR GARANTIR
ET RENFORCER DES
SERVICES DE QUALITÉ
ACCESSIBLES

NOS REVENDICATIONS

1. FINANCER LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL
2. FAVORISER UNE COHÉRENCE ET UNE TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES
3. SOUTENIR DES EMPLOIS DE QUALITÉ
4. RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS
5. SIMPLIFIER DAVANTAGE LA VIE DES OPÉRATEURS
6. ENCOURAGER UNE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES
7. EVALUER LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES
8. VALORISER L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET L'INNOVATION SOCIALE
9. RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL

1



FINANCER LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

GARANTIR UN JUSTE FINANCEMENT DES SERVICES

- ▶ Garantir une enveloppe suffisante, durable et adaptée régulièrement en fonction de l'indexation et de l'évolution de l'emploi, de l'activité, des métiers et des outils de travail pour :
 - ▶ les frais de fonctionnement, à savoir les frais et dépenses directement liés à l'activité journalière de l'organisation : équipements et maintenance, infrastructures, transport, informatisation, énergie, charges administratives et légales, assurances, etc.
 - ▶ les frais de personnel, à savoir les coûts à charge des employeurs liés à l'occupation de l'ensemble du personnel : coûts salariaux, coûts liés à l'ancienneté, frais de secrétariats sociaux, assurances, etc.
- ▶ Reconnaître et soutenir les postes de direction et/ou d'encadrement, de support (postes administratifs et logistiques) et les nouveaux métiers dans le subventionnement des coûts de personnel
- ▶ Analyser les ressources et organiser un financement complémentaire adéquat :
 - ▶ des entreprises à profit social agréées non subventionnées et/ou respectant des critères de qualité et de professionnalisme
 - ▶ des entreprises à profit social dont les projets ne peuvent émerger à un dispositif de subventionnement existant (entreprises non agréées dans le cadre des politiques fonctionnelles et peu ou pas subventionnées)

METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DE SUBVENTIONNEMENT EFFICACES ET ADAPTÉS

- ▶ Prévoir un financement structurel pluriannuel et communiquer clairement et systématiquement sur les subsides à recevoir et la manière dont les subventions sont calculées
- ▶ Élargir le périmètre des dépenses éligibles en réexaminant et en adaptant, en concertation avec les secteurs concernés, les guides et manuels des dépenses (notamment celui de la DGO6), qui risquent, tant par leur complexité et lourdeur administratives que par le rejet de certaines dépenses légitimes, d'augmenter la charge de travail et de mettre en difficulté les entreprises à profit social
- ▶ Poursuivre la mise en place du principe de versement d'avances sur subvention à date fixe et compatible avec les obligations des employeurs et prévoir, en cas de retard dans le paiement, des pénalités et la prise en charge des intérêts de retard y liés

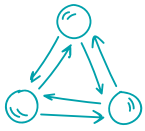
FAVORISER L'AUTONOMIE DE GESTION DES SERVICES

- ▶ Favoriser l'autonomie des gestion associative, dans le cadre des modes de financements, en vue d'une gestion optimisée du financement et des investissements
- ▶ Pérenniser les mesures ponctuelles existantes et concluantes (appels à projet, projets-pilotes, etc.) dans des financements structurels, tout en maintenant la possibilité, par des moyens supplémentaires, de stimuler l'innovation sociale et d'apporter des réponses à des besoins émergents

SOUTENIR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- ▶ Faciliter l'accès des entreprises à profit social aux financements européens, tels que le Plan wallon d'investissement, en lien avec leurs besoins et les politiques publiques, par une information sur les opportunités offertes ainsi que par un accompagnement dans le montage de projets de financement dans le secteur à profit social
- ▶ Favoriser l'accès des entreprises à profit social aux aides à l'investissement notamment celles proposées par la SOWECSOM (filiale de la Société Régionale d'Investissement de Wallonie dédiée à l'économie sociale marchande)
- ▶ Mettre en place un lieu de concertation incluant les pouvoirs publics wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le secteur à profit social et les institutions européennes dans le but de :
 - ▶ Mieux informer les entreprises du secteur à profit social sur les opportunités de financements européens, tels que le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), le programme InvestEU, le Fonds européen de développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE)
 - ▶ Faciliter l'octroi de ces financements et l'accompagnement des entreprises à profit social dans leurs demandes de financement
 - ▶ Favoriser les liens entre les politiques wallonnes de financement public, tels que le Plan wallon d'investissement, les financements européens et les besoins en financement des entreprises du secteur à profit social

2



FAVORISER UNE COHÉRENCE ET UNE TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES

GARANTIR UNE GESTION COHÉRENTE, DÉCLOISONNÉE ET COMPLÉMENTAIRE DES POLITIQUES

- ▶ Garantir une cohérence et une transversalité, tant entre les compétences et les politiques exercées par les différents niveaux de pouvoirs qu'au sein d'une même entité, pour renforcer la cohérence des réponses à apporter aux besoins de la population
- ▶ Mener, avec les acteurs de terrain, une réflexion en profondeur sur l'organisation territoriale et la programmation de l'offre de services qui soit établie selon des critères pertinents d'évaluation des besoins de la population et de leur évolution

FINALISER LA 6^e RÉFORME DE L'ÉTAT

- ▶ Garantir un modèle de financement et un financement public cohérent et suffisant qui assure aux opérateurs une autonomie de gestion dans le respect de l'exécution des normes, l'atteinte de leur objectif de prise en charge et d'accompagnement de qualité et de bien-être au travail
- ▶ Garantir la continuité de chaque service, via la mise en place d'une période transitoire entre les systèmes fédéral et régional et la mise à disposition pour les opérateurs de moyens suffisants en termes d'outils de gestion, de ressources humaines, de supports techniques, informatiques, etc.
- ▶ Optimiser le fonctionnement de l'AViQ pour une gestion efficace des politiques concernées :
 - ▶ Garantir un dialogue permanent entre les acteurs concernés afin de soutenir une gestion des compétences efficiente et cohérente qui tienne compte des besoins de la population et des préoccupations des secteurs, notamment au sein des différentes commissions de convention
 - ▶ Mettre en place le Conseil de Stratégie et de Prospective
 - ▶ Assurer la mise en œuvre effective par les organes de gestion des missions qui leur sont dévolues, notamment celle de déterminer les orientations politiques générales de l'Agence par le Conseil général
 - ▶ Donner suite aux recommandations formulées par le Conseil général concernant l'évaluation du décret AViQ
- ▶ Assurer la portabilité effective des droits pour les bénéficiaires entre les entités fédérées, à travers l'adoption et l'opérationnalisation des accords de coopération, notamment ceux portant sur les institutions, les aides à la mobilité, l'assurance autonomie
- ▶ Garantir une information et une communication claire et praticable des transferts de compétences auprès des opérateurs de services

3



SOUTENIR DES EMPLOIS DE QUALITÉ

RÉUSSIR L'INTÉGRATION DES EMPLOIS ISSUS DU DISPOSITIF APE DANS LES POLITIQUES FONCTIONNELLES EN COLLABORATION AVEC LES EMPLOYEURS

- ▶ Adapter à l'indexation la subvention unique que chaque employeur va recevoir pendant la période transitoire (2020) : cela implique que les deux composantes (contrepartie des points APE et de la réduction ONSS) soit indexées selon leur mécanisme propre
- ▶ Intégrer, dans la formule de calcul, les réductions de cotisations sociales qui résultent de la création d'emplois supplémentaires au nombre requis après 2016. À défaut, prévoir un engagement des politiques fonctionnelles à prendre en charge ces cotisations.
- ▶ Garantir le maintien de la subvention pendant la période de préavis en cas de suppression du poste, à l'occasion de l'entrée dans la période transitoire
- ▶ Garantir la transparence de l'opération de transfert en communiquant régulièrement à l'UNIPSO l'état de transfert des postes issus du dispositif APE et des budgets correspondants : organiser un monitoring du transfert via un comité de suivi incluant les représentants des employeurs
- ▶ Organiser un mode de liquidation des subventions qui permette aux employeurs de faire face à leurs obligations vis-à-vis des travailleurs sans devoir emprunter. Veiller à ce que les récupérations du fonds de roulement, à l'occasion du passage vers la période transitoire, se fassent sans impact sur la trésorerie des employeurs
- ▶ Organiser les prochaines opérations de contrôle des indus (années 2017, 2018 et 2019) en tenant compte des principes de simplification administrative (utilisation des données disponibles au niveau du Forem et des organismes régionaux, utilisation de forfaits pour certaines dépenses à l'instar de ce qui se fait au niveau de l'administration fiscale fédérale)
- ▶ Mettre en place, au sein de chaque compétence fonctionnelle, une période d'atterrissage (phasing out) pendant laquelle les subventions restent garanties à chaque employeur et pendant laquelle l'employeur a le temps de s'adapter, le cas échéant, aux priorités fixées par le(la) Ministre compétent(e)
- ▶ Ajouter, dans les balises transversales qui guident le transfert, le lien dans chaque politique fonctionnelle entre la subvention et l'indexation
- ▶ Mettre en place des concertations entre l'UNIPSO et les différents Ministres fonctionnels concernés, afin de prévoir le passage des postes APE vers les compétences fonctionnelles
- ▶ Organiser à chaque étape de la réforme des communications ciblées vers les employeurs afin de garantir une transparence maximale envers les employeurs et les travailleurs concernés
- ▶ Prendre en considération, dans la réforme, les cas spéciaux (transfert des aides ménagères titres-services vers les aides ménagères sociales dans les SAFA, situation des CISP, secteur de la petite enfance notamment) en évitant que des décisions politiques antérieures aient un impact sur le calcul des subventions pour les employeurs concernés pendant la période transitoire
- ▶ Tenir compte, dans le cadre de la réforme, des emplois financés par la Wallonie à Bruxelles et garantir aux employeurs concernés la même couverture de leurs subventions que les autres employeurs

CRÉER ET FAVORISER DES EMPLOIS DE QUALITÉ

- ▶ Garantir et promouvoir l'attractivité des métiers et susciter l'envie de travailler et d'entreprendre dans le secteur à profit social par des campagnes de sensibilisation, des bourses à l'entrepreneuriat et le développement du réseau des agences conseils
- ▶ Favoriser et financer l'engagement de travailleurs avec un niveau de qualification suffisant afin que les services puissent rencontrer efficacement les besoins essentiels de la population (personnel d'encadrement, nouveaux besoins liés au développement de l'information et exigences juridiques et comptables, etc.) et les exigences légales de qualification pour certains postes (aides-soignantes, puéricultrices, etc.). Il convient de faire évoluer et d'adapter les cadres légaux et financiers dans les politiques fonctionnelles pour répondre à ces évolutions légales et sociétales

RENFORCER LE CADRE POUR UNE INSERTION DE QUALITÉ

- ▶ S'appuyer sur l'expertise des fédérations sectorielles afin d'identifier les niches d'emplois, notamment celles accessibles aux personnes les moins qualifiées, et mettre en place des parcours d'insertion qui mettent l'accent sur l'accompagnement vers l'emploi
- ▶ Faire bénéficier l'ensemble du secteur à profit social de la mesure Impulsion 55+ (groupes cibles personnes âgées)

4



RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

GARANTIR UNE FORMATION INITIALE D'EXCELLENCE

- ▶ Impliquer le secteur à profit social dans l'élaboration et l'opérationnalisation du Pacte pour un enseignement d'excellence afin de renforcer l'alliance entre l'école et les entreprises
- ▶ Développer et financer les formations en tenant compte des besoins futurs des entreprises et des métiers en pénurie en se basant notamment sur les travaux des pôles de synergies des Instances Bassins "Enseignement qualifiant-Formation-Emploi" (IBEFE)
- ▶ Harmoniser les filières entre les différents niveaux d'enseignement en ce qui concerne l'apprentissage d'un métier (parcours formatif identique) et pour un même métier (tel qu'éducateur)
- ▶ Construire des parcours de compétences professionnelles pour permettre le passage d'un métier à un autre en tenant compte de l'expérience professionnelle et d'un parcours de formation possible (par exemple, passage du métier d'aide-ménagère au métier d'aide-familiale)

CONCEVOIR DES STAGES EN ENTREPRISE EFFICIENTS

- ▶ Tenir compte de la capacité d'accueil et d'encadrement disponible dans les entreprises préalablement à la mise en place des stages (temps d'organisation, de gestion administrative, d'information, d'accueil, d'accompagnement, de supervision, d'évaluation et de participation à l'épreuve intégrée dans certains cas, problème de concentration sur une période limitée)
- ▶ Mettre en place et financer des formations pour les tuteurs en entreprise, et ce pas seulement dans le cadre de l'alternance, afin de permettre une adaptation au suivi des différents publics (niveaux de qualification différents, demandeurs d'emploi, étudiants, travailleurs et finalités de stage différentes) pour un accompagnement adapté

FAVORISER UNE FORMATION CONTINUE TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE

- ▶ Créer un centre de compétence et de référence pour le secteur à profit social (à l'instar des 25 autres centres gérés par le Forem) afin de rassembler les ressources dédiées au secteur à profit social
- ▶ Financer un dispositif d'aide à la formation équivalent aux chèques formation et/ou autre dispositif similaire (par exemple, le crédit adaptation)
- ▶ Financer et systématiser, avec la souplesse nécessaire, le remplacement du personnel en formation, notamment en garantissant l'application du congé-éducation payé pour les structures de petite taille qui ne disposent pas de la trésorerie nécessaire pour le préfinancement des remplacements
- ▶ Développer la validation des compétences sur dossier pour les métiers du secteur à profit social
- ▶ Accélérer l'implémentation par les opérateurs d'enseignement et de formation des profils conçus au Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)
- ▶ Soutenir le développement d'actions de formation ainsi que l'expertise des fédérations sectorielles et de l'UNIPSO afin d'aider les employeurs dans la mise en place de formations adéquates et, notamment, pérenniser et développer la formation continue pour les responsables et les cadres par des politiques de subvention pluriannuelles (Formations GO For de l'UNIPSO)

5



SIMPLIFIER DAVANTAGE LA VIE DES OPÉRATEURS

VEILLER À LA STABILITÉ DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES ASBL

- ▶ Veiller à garantir l'autonomie d'organisation et de gestion des entreprises à profit social en leur assurant un cadre juridique spécifique, clair et stable qui protège leur finalité sociale et qui garantit leur spécificité et leur dynamique particulière de gestion, notamment par des volontaires
- ▶ Soutenir auprès du Gouvernement fédéral la volonté de conserver une lisibilité optimale du Code des sociétés, notamment via le retrait et l'isolement, dans un texte distinct, du volet consacré aux ASBL
- ▶ Concerner, en amont et systématiquement, les représentants des employeurs-usagers sur l'élaboration et/ou la modification des réglementations et processus qui les concernent (agrément, subventionnement, collecte et traitement de données, contrôle et évaluation)

FAVORISER UNE GESTION ADMINISTRATIVE PERFORMANTE

- ▶ Appliquer les principes de simplification administrative lors de l'adoption ou la modification de toute réglementation, et plus particulièrement celui du principe de confiance *a priori*, dans les processus administratifs
- ▶ Harmoniser les modes d'évaluation et les processus de contrôle effectués par les services d'inspection des administrations, en permettant notamment aux structures la préparation de ces contrôles dans des délais raisonnables et en étant informées préalablement de l'objet et des modalités de ceux-ci
- ▶ Prévoir des moyens financiers supplémentaires afin de permettre aux structures :
 - ▶ Une informatisation maximisée, via l'acquisition ou le renouvellement de matériel, la fourniture de programmes informatiques, etc.
 - ▶ L'engagement ou la formation de personnel en charge de la gestion administrative

RENFORCER UN PARTAGE DE DONNÉES SIMPLE ET EFFICACE GARANTISSANT LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

- ▶ Formaliser légalement et mettre en œuvre systématiquement le principe "Only Once", selon lequel une donnée déjà en possession d'une administration ne peut être demandée à l'opérateur une nouvelle fois par celle-ci ou tout autre administration
- ▶ Investir davantage et prioritairement dans le développement de la Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED) et le Cadastre de l'Emploi non marchand (CENM), notamment en vue d'assurer une compatibilité de ce dernier avec d'autres applications existantes
- ▶ Permettre la collecte et le partage de données de sources authentiques entre administrations par une utilisation systématique et réglementée du Cadastre de l'emploi non marchand
- ▶ Garantir aux entreprises à profit social le respect du règlement général de protection des données (RGPD) dans les échanges de données avec l'administration
- ▶ Mettre en place une structure d'appui ou financer un accompagnement des entreprises à profit social pour la mise en place du RGPD

6



ENCOURAGER UNE GESTION DURABLE DES INFRASTRUCTURES

DISPOSER D'INFRASTRUCTURES SUFFISANTES, ADAPTÉES ET PERFORMANTES ÉNERGÉTIQUEMENT

- ▶ Financer en suffisance la rénovation et la construction d'infrastructures adaptées, de qualité et respectant la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) ainsi que le développement, la mise aux normes et la maintenance des équipements (informatiques, électroniques, etc.) des entreprises à profit social
- ▶ Faciliter et soutenir les initiatives visant la réduction des consommations énergétiques donnant accès à des dispositifs tels que Novallia (Easy'green), en simplifiant les conditions d'éligibilité et les dossiers de demande de subventions à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE), en augmentant l'enveloppe consacrée à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les bâtiments (UREBA classique) et en élargissant ce mécanisme de financement à l'ensemble des acteurs du secteur à profit social
- ▶ Favoriser les investissements visant à améliorer la performance énergétique des infrastructures, en permettant le développement et le renforcement des mécanismes de financement suivants :
 - ▶ Prêts "verts" à taux zéro similaires à l'Ecopack afin de pouvoir offrir à toute entreprise à profit social une aide personnalisée dans ses projets de travaux économiseurs d'énergie
 - ▶ Tiers-investisseurs via des coopératives (le tiers-investisseur étant exercé par un organisme public, à l'instar de Fedesco pour les bâtiments publics fédéraux)
 - ▶ Initiatives d'épargne citoyenne pour le développement de projets URE au sein des entreprises à profit social
- ▶ Adopter un cadre légal clair, stable et avantageux pour inciter les entreprises du secteur à profit social à investir dans les énergies renouvelables et ce, en complément de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie

SENSIBILISER ET OUTILLER LES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL EN VUE D'UNE GESTION NOUVELLE DES RESSOURCES

- ▶ Mettre en place des modules de sensibilisation et de formation sur la gestion de l'énergie, notamment l'URE et la PEB, qui répondent spécifiquement aux besoins des entreprises à profit social
- ▶ Renforcer les missions du facilitateur URE et promouvoir les accompagnements ainsi que les suivis à la maîtrise d'ouvrage dans les démarches URE
- ▶ Développer et mettre à disposition des outils de gestion de l'énergie pour le secteur à profit social : plate-forme de comptabilité énergétique (incluant le cadastre énergétique interactif), mise à jour des outils existants (Energie+), listing de clauses techniques pour cahiers des charges, etc.
- ▶ Favoriser la mise en œuvre d'une politique de gestion de déchets par une sensibilisation, un accompagnement et un partage de bonnes pratiques à la réduction des déchets et leur traitement, notamment dans les collectivités (par exemple, via la mise en place d'un compostage d'entreprise)
- ▶ Promouvoir une gestion qualitative et quantitative de l'eau, notamment via l'utilisation des eaux pluviales, les aménagements perméables, l'assainissement décentralisé, l'utilisation de matériel adapté, etc.

7



EVALUER LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

DÉVELOPPER DES INDICATEURS ET DES DONNÉES LIÉS AUX BESOINS ET ASPIRATIONS DE LA POPULATION POUR ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES

- ▶ Développer, sur base des travaux de l'IWEPS, tout en associant les secteurs, des indicateurs complémentaires ou alternatifs au PIB afin d'appréhender correctement l'état de santé socio-économique et le bien-être des citoyens et les prendre en compte pour éclairer les décisions
- ▶ Développer des statistiques permanentes liées aux besoins et aux aspirations de la population et assurer leur suivi en collaboration avec les administrations, centres d'études, IWEPS et acteurs du secteur, notamment en utilisant notamment les données issues des rapports d'activités pour alimenter cette analyse des besoins

EVALUER L'IMPACT SOCIAL DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

- ▶ Construire des outils pertinents, objectivables et structurels de collecte et d'analyse de données sur les entreprises à profit social, mis à jour régulièrement, tels que : force de travail, production, investissements, état de la demande, nombre de bénéficiaires, nombre de volontaires, diversité, R&D, etc.
- ▶ S'appuyer sur les réflexions et résultats du projet INTERREG intersectoriel VISES (Valoriser l'Impact Social des Entreprises Sociales) pour soutenir le développement de pratiques d'évaluation qualitative de l'impact social des entreprises à profit social qui tiennent compte des spécificités du secteur à profit social en partenariat avec celui-ci (en vue d'en améliorer la gestion interne, de renforcer leur visibilité et d'adapter les politiques publiques qui les concernent)

8



VALORISER L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET L'INNOVATION SOCIALE

RECONNAÎTRE ET SOUTENIR L'ENTREPRENARIAT SOCIAL ET L'INNOVATION SOCIALE

- ▶ Reconnaître les entreprises à profit social comme acteurs d'innovations et intégrer l'innovation sociale dans les politiques publiques
- ▶ Stimuler et soutenir les initiatives d'entrepreneuriat social et d'innovation sociale, notamment par :
 - ▶ Le renforcement et la reconnaissance du Cluster Innovation Sociale initié par l'UNIPSO comme un véhicule du développement économique de l'innovation sociale en vue de créer un écosystème qui lui soit favorable
 - ▶ La création d'une structure wallonne de stimulation de l'entrepreneuriat social qui réponde aux besoins de conseil, d'accompagnement et de formation adaptés, en s'inspirant des projets des régions voisines : appel à projets Co-Create à Bruxelles (Innoviris), projet Coopcity à Bruxelles et projet Sociale Innovatiefabriek en Flandre

CRÉER LES CONDITIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION SOCIALE

- ▶ Proposer ou faciliter le recours à des outils financiers spécifiques et adaptés aux entreprises à profit social (notamment les ASBL non soumises à l'impôt des sociétés) pour soutenir la R&D (temps et expérimentation), notamment :
 - ▶ Autoriser la création d'excédents (concept européen de bénéfice raisonnable) réalisés sur base de subventions publiques
 - ▶ Ouvrir les aides classiques à l'innovation en intégrant la R&D (salaire et équipement) dans les dépenses admissibles des budgets fonctionnels des entreprises à profit social
- ▶ Créer un fonds pour la recherche et le développement de l'innovation sociale combinant des financements publics et privés [SOWALFIN (Novallia), SOWECSOM, Crédal, Triodos, New-B, financements européens, etc.] sous la forme d'une subvention, d'une avance récupérable uniquement en cas de succès et/ou encore, d'un prêt à taux zéro
- ▶ Finaliser le projet des chèques "open mind" annoncé dans la programmation FEDER 2014-2020

9



RENFORCER LE DIALOGUE AVEC LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL

METTRE EN OEUVRE LA CHARTE ASSOCIATIVE

- ▶ Mettre en œuvre et décliner, à tous les niveaux de pouvoirs et pour tous les types de subsidies, les principes de la Charte associative et les traduire en droit opposable en concertation avec le secteur associatif et l'UNIPSO
- ▶ Respecter l'autonomie créative et renforcer la capacité des entreprises à profit social dans la définition de leurs missions et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre

RENFORCER LA CONCERTATION

- ▶ Garantir une phase de concertation avec les secteurs lors de la mise en place de toute nouvelle politique sectorielle, dans l'élaboration des politiques interconnectées (logement, aménagement du territoire, économie sociale, etc.) et celles des stratégies et plans wallons qui impactent et concernent le secteur (notamment la mise en place d'une filière "silver economy", la stratégie Digital Wallonia 2019-2024, le futur Plan Ensemble Simplifions, etc.)
- ▶ Mettre en place et développer un lieu de dialogue structuré et permanent entre les politiques européennes et les politiques wallonnes, de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'assurer une meilleure articulation de leur politique respective en y intégrant les représentants du secteur à profit social, à l'instar de VLEVA (Vlaams-Europees Verbindingsagentschap) en Flandre, via la création d'un bureau de liaison Europe-Wallonie
- ▶ Maintenir le rôle des acteurs sectoriels et intersectoriels dans la concertation et la cogestion des politiques
- ▶ Assurer la représentation des entreprises à profit social (via l'UNIPSO) en intégrant les lieux de concertation suivants :
 - ▶ Comité de gestion du Forem
 - ▶ Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF) et Conseil régional de la Formation (CRF)
 - ▶ Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (CWEPS lié à l'IWEPS)
- ▶ Prévoir le financement structurel des organisations patronales au titre d'interlocuteur représentant les opérateurs du secteur auprès des pouvoirs publics

FAVORISER UNE FONCTION CONSULTATIVE

- ▶ Garantir le rôle central du CESE Wallonie (ancien CESW) et permettre le fonctionnement de la nouvelle organisation de la fonction consultative wallonne basée notamment sur l'instauration des pôles thématiques
- ▶ Mettre en œuvre le Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ (nommer les membres représentatifs, organiser des groupes structurels par thématique, le doter d'un secrétariat performant)
- ▶ Garantir la consultation du secteur sur la totalité des projets de textes législatifs (décrets et arrêtés d'exécution) et si possible, de manière concomitante, pour permettre de se prononcer sur le projet de manière pertinente et cohérente, le tout dans des délais raisonnables (minimum 1 mois)

ASSURER UNE JUSTE NÉGOCIATION DES ACCORDS NON MARCHANDS

- ▶ Veiller à ce que l'intégralité du financement de tout nouvel accord non marchand ne se fasse pas au détriment du développement de politiques fonctionnelles et/ou de financements pour la consolidation de l'emploi ou l'octroi d'aides à l'emploi
- ▶ Evaluer systématiquement la mise en œuvre des accords précédents et débloquer les sommes nécessaires à leur éventuel (re) financement, en préalable à toute nouvelle négociation
- ▶ Garantir la pérennisation des mesures conclues en les traduisant dans les réglementations sectorielles, via un financement structurel et adapté annuellement pour couvrir les évolutions de l'activité, de personnel et les indexations salariales
- ▶ Financer les coûts directs et indirects de l'accord en tenant compte notamment des dépenses de fonctionnement (infrastructure, mobilité, équipement, informatisation, énergie, etc.), et ce en procédant systématiquement à des analyses d'impact préalables
- ▶ Baliser et modaliser les négociations liées aux accords du non-marchand, notamment :
 - ▶ Associer directement les représentants des employeurs à la table des discussions
 - ▶ Convenir préalablement de l'enveloppe financière disponible
 - ▶ Harmoniser la collecte de données afin de produire les mêmes données à une date identique et procéder annuellement à l'actualisation de celles-ci
 - ▶ Tenir compte des revendications des partenaires sociaux de manière équitable
 - ▶ Veiller à la cohérence entre les accords sociaux conclus à différents niveaux de pouvoir
 - ▶ Analyser sereinement les conséquences des projets d'accord en termes de faisabilité et de charges administratives supplémentaires et procéder à des analyses d'impact préalables

LE SECTEUR
À PROFIT SOCIAL
EN QUELQUES
CHIFFRES

Tab. 1 - Nombre d'emplois et d'entreprises dans le secteur à profit social (codes NACE, ONSS, 4 ^e trimestre 2016)	33
Fig. 1 - Répartition des emplois dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie (ONSS, 4 ^e trimestre 2016)	34
Tab. 2 - Répartition des emplois dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie (ONSS, 4 ^e trimestre 2016)	35
Fig. 2 - Évolution sectorielle de l'emploi dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie entre 2012 et 2016 (ONSS)	36
Tab. 3 - Évolution sectorielle de l'emploi dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie entre 2012 et 2016 (ONSS)	37
Tab. 4 - Croissance de l'emploi intérieur de la Wallonie et contribution des branches d'activités à la croissance de l'emploi en Wallonie (Bureau fédéral du Plan)	37
Fig. 3 - Répartition des entreprises dans le secteur à profit social (unités locales, ONSS, 4 ^e trimestre 2016)	38
Tab. 5 - Répartition des entreprises dans le secteur à profit social (unités locales, ONSS, 4 ^e trimestre 2016)	39
Fig. 4 - Évolution du nombre d'entreprises du secteur à profit social entre 2011 et 2016 (unités locales, ONSS, base 100)	40
Fig. 5 - Répartition de l'emploi par taille d'entreprise dans le secteur à profit social (ONSS, 4 ^e trimestre 2016)	40
Tab. 6 - Répartition des entreprises et de l'emploi selon la taille des entreprises dans le secteur à profit social en Wallonie (ONSS)	40
Tab. 7 - Poids économique des ISBL en Belgique (Comptes satellites des ISBL, 2014)	41
Tab. 8 - Croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Wallonie et contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée en Wallonie (Bureau fédéral du Plan)	42

VUE D'ENSEMBLE DES SERVICES, DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

Tab. 1 - Nombre d'emplois et d'entreprises dans le secteur à profit social (codes NACE, ONSS, 4^e trimestre 2016)

Secteurs à profit social	Emplois	Entreprises
Soins de santé	77.458	2.819
Activités hospitalières	63.147	159
Activité des médecins et des dentistes	5.500	2.003
Autres activités pour la santé humaine	3.532	377
Activités des praticiens de l'art infirmier	5.279	280
Services sociaux	102.232	3.594
Avec hébergement :	60.980	1.487
Institutions d'hébergement pour personnes âgées	37.398	647
Activités de soins résidentiels pour adultes avec un handicap	10.467	320
Activités de soins résidentiels pour mineurs avec un handicap	3.883	71
Services d'aide à la jeunesse avec hébergement	4.308	215
Autres services sociaux avec hébergement	4.924	234
Sans hébergement :	41.252	2.107
Activités des aides familiales à domicile, sauf soins à domicile	11.099	129
Activités des centres de jour et de services pour personnes âgées	90	10
Activités des entreprises de travail adapté	10.515	130
Services d'accueil de l'enfance	10.570	850
Autres services sociaux sans hébergement	8.978	988
Culture, loisirs, sports	28.363	3.740
Formation pour adultes	9.556	594
Activités des organisations associatives n.c.a.	4.692	1.021
Sport : installations, clubs (excl. centres de fitness), ligues et fédérations	4.573	885
Diffusion de programmes radios et télévisés	1.186	51
Exploitation de théâtres, salles de concert et centres culturels	1.542	209
Art du spectacle vivant, création artistique et activités de soutien au spectacle vivant	1.629	365
Bibliothèques et archives	1.071	160
Musées, monuments historiques	1.845	205
Jardins botaniques et zoologiques, réserves naturelles, parcs d'attractions et domaines récréatifs	1.446	125
Production, réalisation et distribution de films pour le cinéma et la télévision	722	108
Auberges pour jeunes	101	17
Mutuelles et caisses d'assurance soins	4.765	308
TOTAL secteur à profit social	212.818	10.461
Enseignement*	119.147	4.703
Défense des droits et intérêts	7.587	2.072
Activités organisations patronales	1.317	229
Activités organisations professionnelles	365	116
Activités organisations syndicales	1.314	204
Activités organisations religieuses et philosophiques	4.494	1.487
Activités organisations politiques	97	36
TOTAL secteur à profit social (définition large)	339.552	17.236

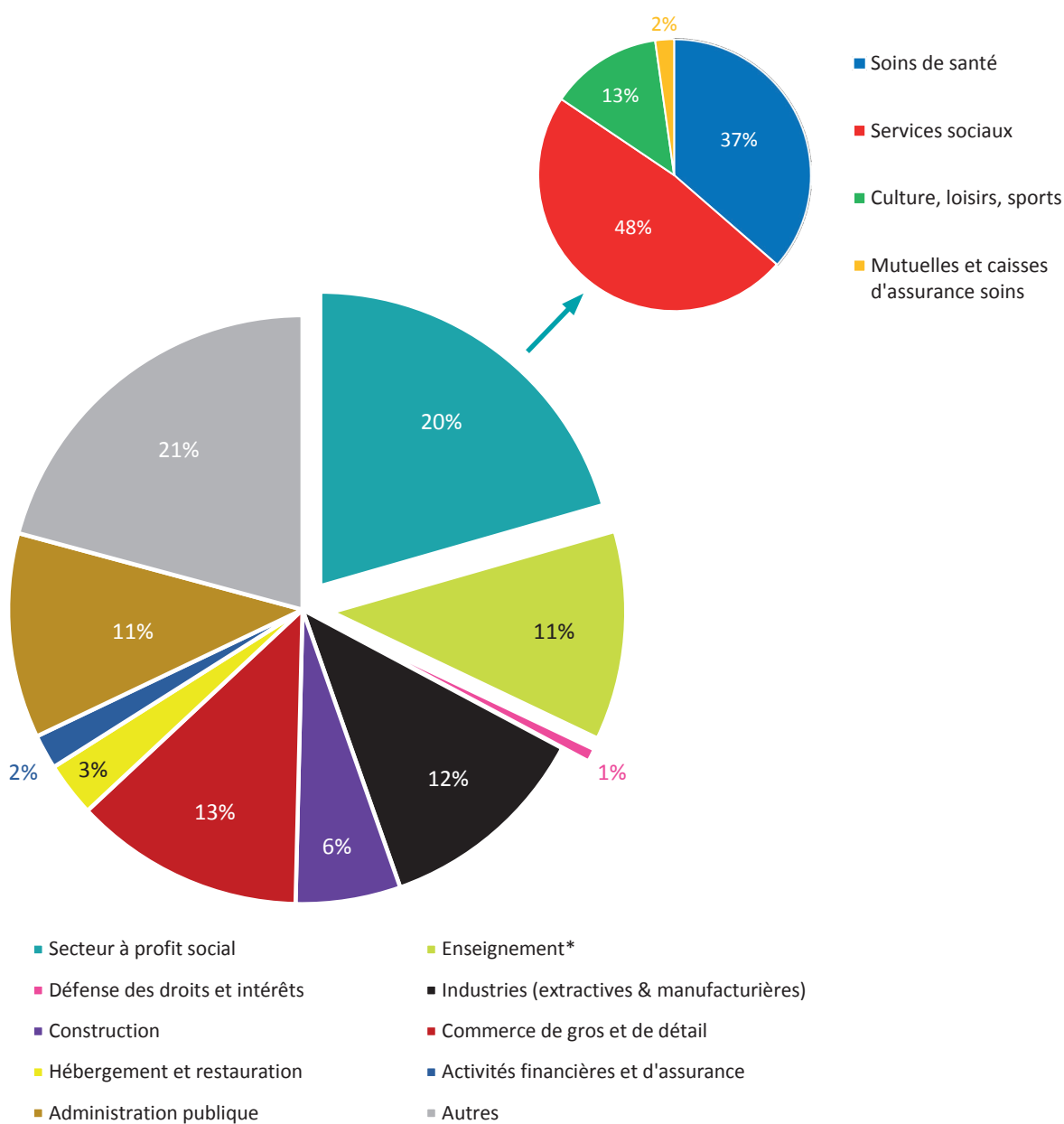
* Hors formation pour adultes et enseignement de la conduite

LE RÔLE MOTEUR DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL DANS LA CRÉATION D'EMPLOIS EN WALLONIE

UN POIDS LOURD ET DYNAMIQUE DANS LA CRÉATION D'EMPLOIS EN WALLONIE

RÉPARTITION DES EMPLOIS EN WALLONIE

Fig. 1 - Répartition des emplois dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie (ONSS, 4^e trimestre 2016)



Tab. 2 - Répartition des emplois dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie (ONSS, 4^e trimestre 2016)

Secteurs	Travailleurs	Femmes	Hommes
Soins de santé	77.458	81%	19%
Services sociaux	102.232	78%	22%
Culture, loisirs, sports	28.371	53%	47%
Mutuelles et caisses d'assurance soins	4.765	75%	25%
TOTAL secteur à profit social	212.826	76%	24%
Enseignement*	119.147	71%	29%
Défense des droits et intérêts	7.587	55%	45%
TOTAL secteur à profit social (définition large)	339.560	74%	26%
Industries (extractives & manufacturières)	122.323		
Construction	59.686		
Commerce de gros et de détail	131.087		
Hébergement et restauration	30.924		
Activités financières et d'assurance	19.629		
Administration publique	116.626		
Autres	215.477		
Ensemble de l'économie	1.035.312		

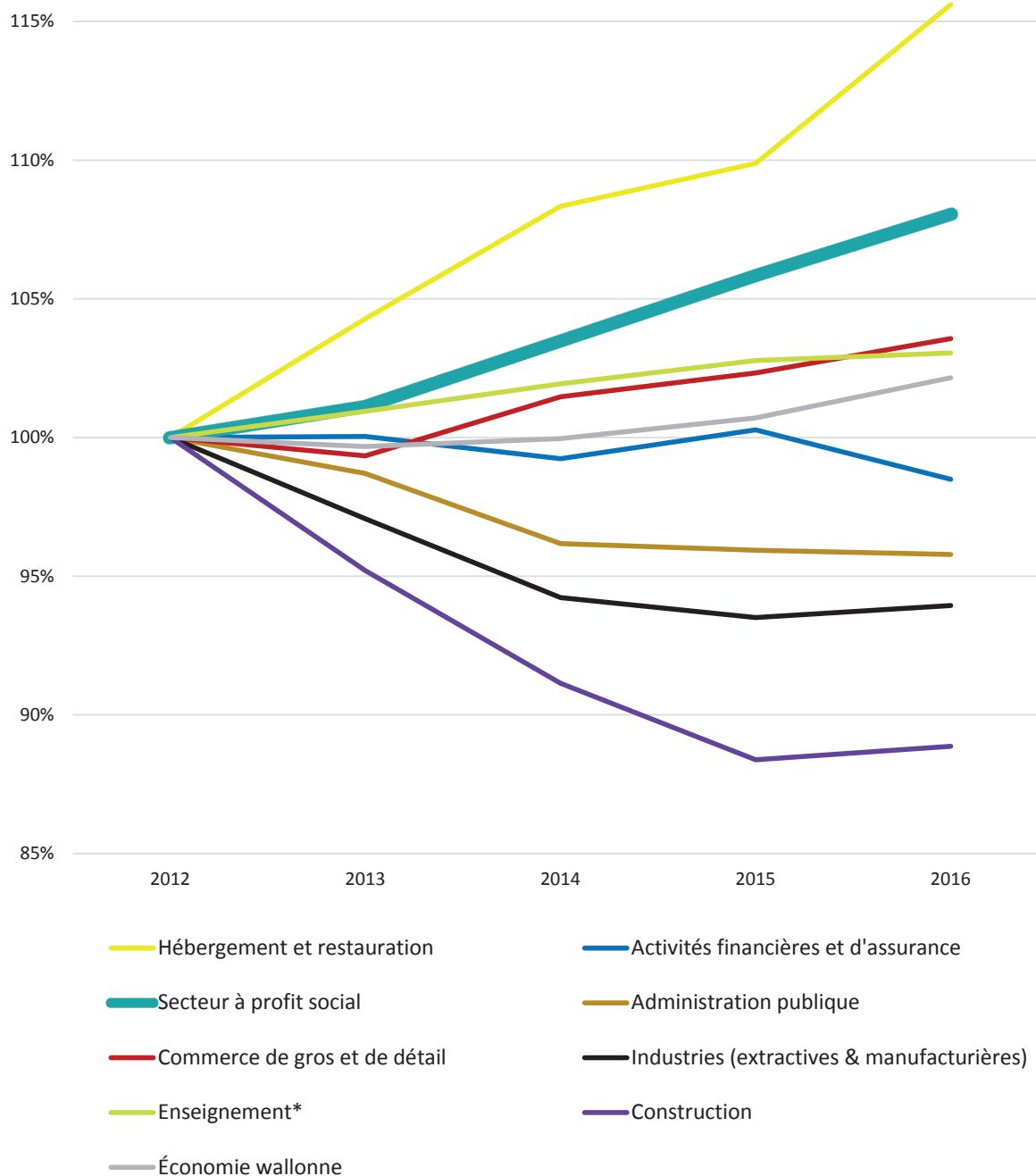
* Hors formation pour adultes et enseignement de la conduite

Le secteur à profit représente 212.826 emplois (21% des emplois en Wallonie) répartis majoritairement dans les services sociaux (48%) et les soins de santé (37%), suivi de la culture, des loisirs et des sports (13%) et des mutuelles et caisses d'assurance soins (2%).

Dans une définition plus large, en associant les activités liées à l'enseignement et à la défense des droits et intérêts, le secteur à profit social représente un emploi sur trois dans l'économie de la Wallonie. Ces emplois sont essentiellement féminins dans l'ensemble des activités du secteur à profit social avec trois quarts de travailleuses.

EVOLUTION DE L'EMPLOI EN WALLONIE

Fig. 2 - Évolution sectorielle de l'emploi dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie entre 2012 et 2016 (ONSS)



Avec la création de près de 16.000 emplois entre 2012 et 2016, le secteur à profit social constitue le deuxième secteur le plus dynamique en termes de création d'emplois en Wallonie (8,04% d'augmentation de l'emploi, contre 2,15% pour l'ensemble de l'économie wallonne). Ce rôle d'employeur de premier plan pour la création d'emploi est illustré par le graphique ci-dessus.

Tab. 3 - Évolution sectorielle de l'emploi dans le secteur à profit social et d'autres branches d'activités en Wallonie entre 2012 et 2016 (ONSS)

	2012	2016	Evolution 2012-2016
Secteur à profit social	196.982	212.826	+15.844 (+8,04%)
Enseignement*	115.622	119.147	+3.525 (3,05%)
Industries (extractives et manufacturières)	130.213	122.323	-7.890 (-6,06%)
Construction	67.163	59.686	-7.477 (-11,13%)
Commerce de gros et de détail	126.573	131.087	+4.514 (+3,57%)
Hébergement et restauration	26.837	31.025	+4.188 (15,61%)
Activités financière et d'assurance	19.929	19.629	-300 (-1,51%)
Administration publique	126.734	121.391	-5.343 (-4,22%)
Autres	194.724	210.087	+15.363 (7,89%)
Ensemble de l'économie	1.013.476	1.035.312	+21.836 (+2,15%)

* Hors formation pour adultes et enseignement de la conduite

Les comptes satellites des institutions sans but lucratif (ISBL) (*Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique*, édition 2017, Fondation Roi Baudouin - Banque Nationale de Belgique) confirment le rôle moteur des ISBL avec 58% de la création d'emploi ininterrompue dans l'économie belge entre 2009 et 2014 et ceci, malgré des pertes nettes d'emplois dans le reste de l'économie en 2013. Autrement dit, les ISBL sont responsables de la création de plus d'un emploi sur deux (impact confirmé par l'étude *Non-profit : een uitbreiding van het ondernemerslandschap*, réalisée par GREYDON en 2018).

UN RÔLE MOTEUR QUI SE CONFIRME À L'AVENIR

Tab. 4 - Croissance de l'emploi intérieur de la Wallonie et contribution des branches d'activités à la croissance de l'emploi en Wallonie (Bureau fédéral du Plan)

	Taux de croissance moyen		Contribution à la croissance de l'emploi (point de pourcentage)	
	2010-2016	2017-2023	2010-2016	2017-2023
Santé et action sociale	2,1%	2,2%	0,3	0,3
Enseignement et administration publique	0,0%	0,2%	0,1	0,0
Industries manufacturières	-1,5%	-0,3%	-0,2	0,0
Construction	-0,4%	1,2%	0,0	0,1
Commerces et Horeca	0,5%	0,8%	0,1	0,1
Crédits et assurances	0,1%	-0,7%	0,0	0,0
Ensemble de l'économie	0,6%	0,9%	0,6	0,9

Les "Perspectives économiques 2018-2023" (juin 2018) du Bureau fédéral du Plan confirme que la progression de l'emploi est principalement alimentée par la création d'emplois dans le secteur à profit social, ici à travers la branche "santé et action sociale" :

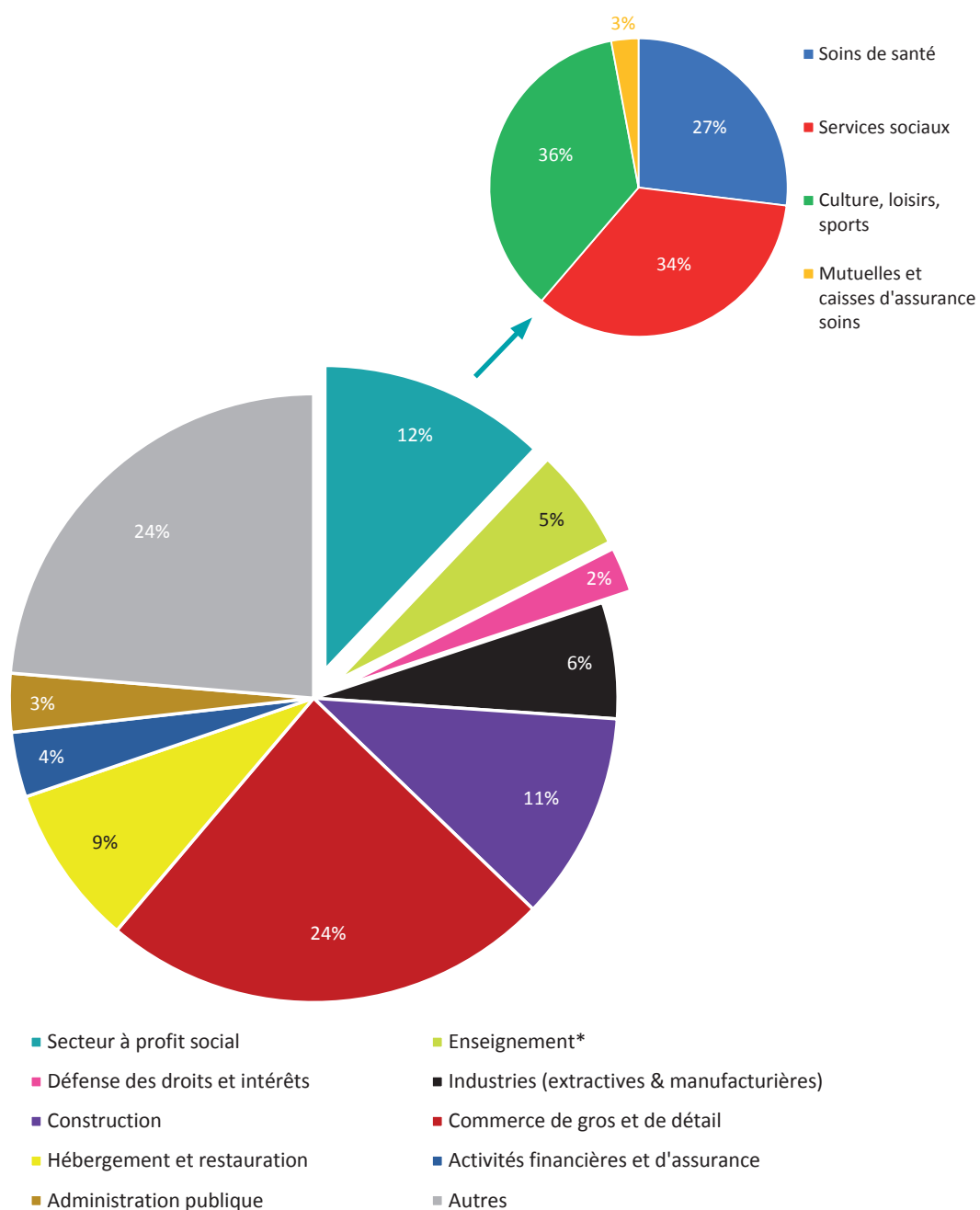
- ▶ Le taux de croissance moyen de l'emploi dans le secteur à profit social se renforcera en passant de 2,1% (2010-2016) à 2,2% (2017-2023)
- ▶ Le secteur à profit social conservera son rôle moteur dans la création d'emplois en Wallonie à hauteur de 0,3 points de pourcentage

PROFIL ET PERSPECTIVE DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL EN WALLONIE

DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL DYNAMIQUES

RÉPARTITION DES ENTREPRISES EN WALLONIE

Fig. 3 - Répartition des entreprises dans le secteur à profit social (unités locales, ONSS, 4^e trimestre 2016)



Tab. 5 - Répartition des entreprises dans le secteur à profit social (unités locales, ONSS, 4^e trimestre 2016)

Secteurs	Entreprises
Soins de santé	2.819
Services sociaux	3.594
Avec hébergement	1.487
Sans hébergement	2.107
Culture, loisirs, sports	3.740
Mutuelles et caisses d'assurance soins	308
Secteur à profit social	10.466
Enseignement*	4.703
Défense des droits et intérêts	2.072
TOTAL secteur à profit social (définition large)	17.241
Industries (extractives & manufacturières)	5.345
Construction	9.613
Commerce de gros et de détail	20.782
Hébergement et restauration	7.408
Activités financières et d'assurance	2.994
Administration publique	2.694
Autres	20.508
Ensemble de l'économie	86.585

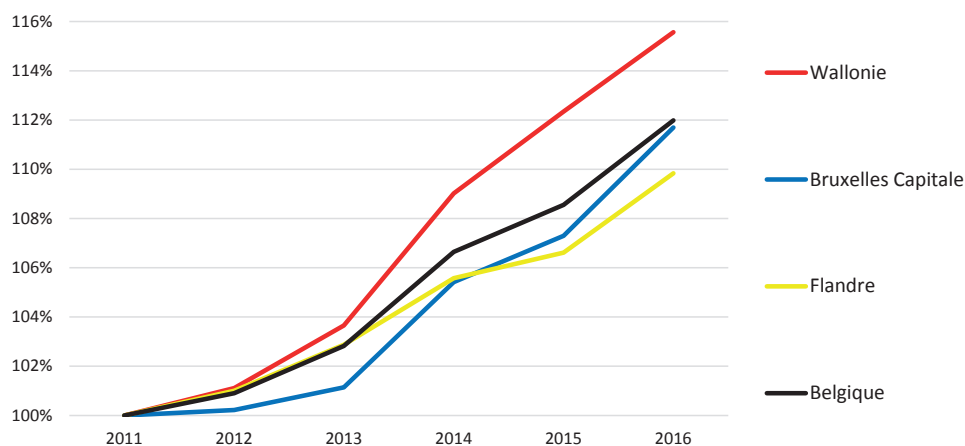
* Hors formation pour adultes et enseignement de la conduite

Les entreprises à profit social se répartissent de façon relativement équivalente entre les activités de culture, loisirs et sports (36%), les services sociaux (34%), les soins de santé (27%), les mutuelles et caisses d'assurance soins représentant 3%.

Dans sa définition large, les entreprises du secteur à profit social représentent près de 1/5^e du nombre total d'entreprises en Wallonie.

EVOLUTION DU NOMBRE DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL

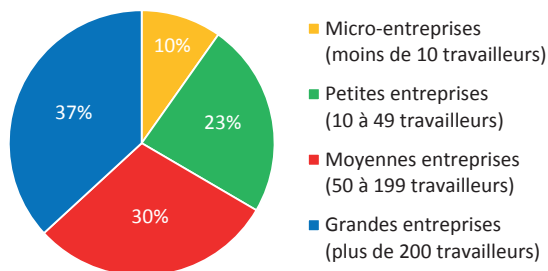
Fig. 4 - Évolution du nombre d'entreprises du secteur à profit social entre 2011 et 2016 (unités locales, ONSS, base 100)



Le dynamisme du secteur à profit social s'illustre aussi par la croissance du nombre d'entreprises à profit social qui s'établit à près de 16% en Wallonie entre 2011 et 2016, contre 10% en Flandre et 12% en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES EN WALLONIE

Fig. 5 - Répartition de l'emploi par taille d'entreprise dans le secteur à profit social (ONSS, 4^e trimestre 2016)



Tab. 6 - Répartition des entreprises et de l'emploi selon la taille des entreprises dans le secteur à profit social en Wallonie (ONSS)

	Micro-entreprises (moins de 10 travailleurs)	Petites entreprises (10 à 49 travailleurs)	Moyennes entreprises (50 à 199 travailleurs)	Grandes entreprises (plus de 200 travailleurs)
Nombre d'entreprises	7.306	2.326	700	134
Nombre de travailleurs	20.821	50.301	63.292	78.404

La majorité des entreprises à profit social sont des micro-entreprises (70%), près d'un tiers sont des petites et moyennes entreprises et 134 entreprises à profit social sont des grandes entreprises.

Les 212.818 travailleurs du secteur à profit social sont répartis pour plus de la moitié dans les petites et moyennes entreprises (113.593 emplois, 53% des travailleurs), alors que les micro et grandes entreprises représentent respectivement 10% et 37% de l'emploi du secteur à profit social.

La taille moyenne des entreprises dans le secteur à profit social est d'environ 20 travailleurs.

PLUS-VALUE ECONOMIQUE DU SECTEUR À PROFIT SOCIAL

UNE CREATION DE RICHESSE TOURNÉE VERS L'EMPLOI

Les comptes satellites des ISBL confirment la dynamique du secteur à profit social en Belgique amorcée depuis 2000 :

Tab. 7 - Poids économique des ISBL en Belgique (Comptes satellites des ISBL, 2014)

Production	37 milliards € (4,5% de la production totale)
Valeur ajoutée brute (VA)	21 milliards € (6,1% de la VA brute de l'économie, 5,4% du PIB)
Investissement	3,5 milliards € (3,8% du total des investissements)

Avec une valeur ajoutée brute de 21 milliards €, soit plus de 5% du PIB national, le secteur à profit social contribue significativement à la création de richesse.

Entre 2009 et 2014, la croissance moyenne de la valeur ajoutée totale brute des ISBL a été de 3,9%, contre 2,8% pour l'ensemble de l'économie, et la part des ISBL dans la valeur ajoutée totale de l'économie belge est passée de 5,7% à 6,1% sur la même période.

L'analyse des dépenses d'investissement des ISBL confirme par ailleurs la forte utilisation de main d'œuvre dans le secteur à profit social qui se caractérise par une faible intensité capitalistique, avec un montant d'investissement par travailleur salarié trois fois moins élevé que pour les sociétés du secteur marchand.

Au sujet de la gestion financière des ISBL, l'analyse des dépenses nous apprend que les ISBL du secteur à profit social ont moins recours au crédit bancaire que les sociétés du secteur marchand. Les ISBL du secteur à profit social consacrent l'essentiel de leurs dépenses dans le paiement des salaires, avec des coûts de production dédiés à 56% au financement des rémunérations, à la différence des sociétés non financières pour lesquelles ce poste ne représente que 22%. Autrement dit, les ISBL ont une production plus intensive en main d'œuvre, notamment dûe à une forte concentration de travail à temps partiel et du bénévolat (80,2% dans le secteur associatif en Wallonie, selon les chiffres-clés du volontariat en Belgique, Fondation Roi Baudouin, 2015).

Par ailleurs, les ISBL consacrent près de 43% de leurs dépenses à l'achat intermédiaire de biens et de services. Ainsi, au travers des salaires et de la consommation de biens et de services, le secteur à profit social est un moteur stable et constant de l'économie réelle.

UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AUX PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE EN WALLONIE

Tab. 8 - Croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base de la Wallonie et contribution des branches d'activité à la croissance de la valeur ajoutée en Wallonie (Bureau fédéral du Plan)

	Taux de croissance moyen		Contribution à la valeur ajoutée (point de pourcentage)	
	2010-2016	2017-2023	2010-2016	2017-2023
Santé et action sociale	0,6%	1,7%	0,1	0,2
Enseignement et administrations publiques	0,8%	0,8%	0,2	0,2
Industries manufacturières	2,3%	1,4%	0,4	0,2
Construction	0,7%	1,6%	0,0	0,1
Commerces et Horeca	0,5%	1,2%	0,1	0,1
Crédits et assurances	3,1%	1,0%	0,1	0,0
Ensemble de l'économie	1,1%	1,4%	1,1	1,4

Les "Perspectives économiques 2018-2023" (juin 2018) du Bureau fédéral du Plan confirme que le secteur à profit social continuera d'alimenter significativement la croissance économique de la Wallonie. En effet, à travers la branche "santé et action sociale" :

- ▶ Le secteur à profit social va considérablement renforcer sa création de richesse économique en triplant son taux de croissance moyen de la valeur ajoutée de 0,6% (2010-2016) à 1,7% (2017-2023), cela à un taux supérieur à l'ensemble de l'économie
- ▶ Ce renforcement de la création de richesse économique du secteur à profit social se manifestera par un doublement de sa contribution à la croissance économique wallonne, en passant de 0,1 à 0,2 point de pourcentage.

LES FÉDÉRATIONS
MEMBRES
DE L'UNIPSO

FÉDÉRATIONS MEMBRES DE L'UNIPSO

AMA- Fédération des Maisons d'Accueil et des Services d'aide aux sans-abris



ANCE- Association Nationale des Communautés éducatives



AnikoS- ArbeitgeberInnenverband für den nicht-kommerziellen Sektor in der Deutschsprachigen Gemeinschaft



ANMC- Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes



CESSoC- Confédération des Employeurs des Secteurs Sportif et Socio-Culturel



CODEF- Coordination de Défense des services sociaux et culturel



Collectif SAPS - Services Agréés Partiellement Subventionnés



Croix-Rouge de Belgique



EWETA : Fédération Wallonne des Entreprises de Travail Adapté



FASD- Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile



FASS- Fédération des Associations Sociales et de Santé



FCPF-FPS- Fédération des Centres de Planning Familial des FPS



FCSD- Fédération des Centres de Services à Domicile



FEDOM- Fédération wallonne des Services d'Aide à Domicile



FELSI- Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants



FéWaSSM- Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale



FIAS-ACFI- Fédération des Initiatives et Actions Sociales- Action Coordonnée Formation-Insertion



FILE- Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance



FIMS- Fédération des Institutions Médico-Sociales



FIPE- Fédération des Institutions de Prévention Educative



FISSAAJ - Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes



FSMI- Fédérations des Services Maternels et Infantiles



GAAJ- Groupement d'associations de l'Aide à la Jeunesse



GASMAES- Groupement Autonome de Services et Maisons d'Action Educative et Sociale



LNH- Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés



MLOZ- Union Nationale des Mutualités Libres



SANTHEA



SeGEC- Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique



UNESSA- UNion En Soins de SAnté



UNMN- Union Nationale des Mutualités Neutres



UNMS- Union Nationale des Mutualités Socialistes



L'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Belgique francophone (Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles). Elle représente 31 fédérations d'employeurs du secteur public et privé, actives dans le domaine de la santé, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, l'aide et les soins à domicile, l'aide aux personnes fragilisées, l'aide et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, la petite enfance, les entreprises de travail adapté, l'insertion socioprofessionnelle, la culture, le sport et l'enseignement, ainsi que les organismes d'action sociale et les mutualités. En termes d'emploi, le secteur à profit social représente à lui seul près de 20% de l'emploi total wallon, soit plus de 12.000 entreprises en Wallonie et plus de 216.000 travailleurs.

Square Arthur Masson 1 bte 7
5000 Namur
081/24.90.20

Rue du Congrès 37-41 bte 3
1000 Bruxelles
02/210.53.00

www.unipso.be • unipso@unipso.be

Ed. resp. :

D. Van de Sype • UNIPSO ASBL • Square Arthur Masson 1/7 à 5000 Namur
www.unipso.be • unipso@unipso.be • 081/24.90.20 • Décembre 2018